Transport du grain de l'Ouest-Loi

Il ne s'agit pas de motions de fond. Elles ne l'étaient pas au comité et Dieu sait que nous y avons longuement débattu toute une série de motions. Nous avons reçu l'aide du conseiller juridique du comité, de celui du ministre des Transports et nous avons eu la décision du président du comité. Nous avons eu des discussions lors du débat, nous avons voté sur les amendements et nous les avons étudiés d'une façon ou d'une autre.

Les motions à l'étude maintenant, à l'étape du rapport, ont été proposées pour essayer d'obtenir un regroupement des définitions à l'article 2, de sorte qu'elles ne soient pas dispersées dans tout le projet de loi.

J'espère, monsieur le Président, que ce que j'ai dit a été convaincant, et que les députés de l'opposition officielle et du gouvernement admettront que nous avons fait bien trop grand cas de cette question. L'excellent président du comité estimait que ces motions devaient être étudiées et elles l'ont été. Je ne suis pas certain d'avoir gagné ou d'avoir perdu, mais là n'est pas la question.

Au comité, nos conseillers juridiques n'ont pas estimé qu'il s'agissait là de motions de fond. Ils ont dit qu'il n'y avait pas de règle quant à la place des définitions. On s'entendait làdessus. Même s'il a pu y avoir désaccord quant à l'objet de mes amendements, tout le monde a convenu que les définitions pouvaient se trouver n'importe où dans le projet de loi.

A notre avis, toutes les définitions devraient se trouver à l'article 2 et tous les articles suivants devraient porter la mention «selon la définition donnée à l'article 2», ce qui produirait une mesure législative simple, commode, utile et bien rédigée.

J'ajoute, monsieur le Président, que tous les députés de l'opposition, et même certains ministériels siégeant au comité, ont été ennuyés de voir à quel point la mesure qui nous était présentée était mal rédigée, tant sur le plan du libellé proprement dit que de l'emplacement des termes, faisant passer au second plan les discussions fondamentales concernant le tarif du Nid-de-Corbeau ou autres. Ce projet de loi a été bâclé.

A l'instar de certains de mes collègues du comité, j'ai été désolé de voir que nous nous efforcions de rédiger à nouveau un projet de loi que le gouvernement aurait dû mieux préparer avant d'en saisir la Chambre. Il ne l'a pas fait. Il a complètement raté son coup. Comme l'ancien ministre des Transports le sait certainement, il a dû y avoir des limogeages au service de rédaction des lois du ministère des Transports ou peut-être au ministère de la Justice quand nous avons commencé l'étude détaillée article par article du projet de loi. Le service de rédaction a tout simplement saboté son travail, monsieur le Président.

Bon nombre des amendements présentés par mon ami, le député de Végréville (M. Mazankowski) et moi-même visaient deux choses. La première était d'obtenir une mesure qui aurait pu être rédigée par le député de Végréville s'il était ministre des Transports ou d'obtenir un texte que j'aurais pu rédiger par moi-même si j'étais ministre des Transports. Nous avons aussi présenté un grand nombre d'amendements pour essayer

de réparer les erreurs du ministère. Nous avons été obligés de réécrire une mesure législative correctement avec un libellé approprié. Ce ne devrait pas être le travail du comité et ce ne l'aurait pas été si, avant de présenter le projet de loi, le gouvernement l'avait examiné attentivement au lieu de cochonner son travail parce qu'il voulait à tout prix respecter les dates limites du 30 juin, du 12 septembre et du jour de l'Action de grâce. Je tiens à dire au gouvernement qu'il aura bien de la chance s'il arrive à terminer l'examen de ce projet de loi pour la Noël 1984.

Le gouvernement devrait cesser de se fixer des délais, car chaque fois qu'il n'arrive pas à respecter les délais qu'il se fixe, il échoue lamentablement. Il a échoué d'abord le 30 juin, puis le 12 septembre, et enfin la fin de semaine de l'Action de grâce. Tant qu'il ne mettra pas de l'ordre dans ses affaires et tant qu'il ne s'arrangera pas pour que son projet de loi satisfasse l'opposition officielle et mon parti, il n'en aura pas terminé ni le jour du Souvenir, ni le jour de Noël.

De temps à autre, on fait exception à la règle. La plupart du temps, les partis de l'opposition savent et comprennent que le gouvernement a le droit de gouverner et de faire adopter des mesures législatives. C'est ainsi que les choses se passent la plupart du temps. Les partis de l'opposition ont beau susciter des obstacles, présenter des propositions d'amendement, voire même voter contre les projets de loi, le gouvernement réussit toujours à faire adopter 95 p. 100 de ses projets de loi. Mais il arrive que soit présenté un projet de loi qui fait exception à la règle, et c'est le cas maintenant.

Je ferai remarquer à l'ancien ministre des Transports que son prédécesseur avait essayé de faire adopter par la Chambre le premier projet de loi sur la stabilisation des prix du grain. Le gouvernement s'était alors couvert de ridicule et avait été obligé de le retirer. Si les députés de l'opposition et même quelques députés ministériels n'avaient pas dit que c'était une mesure stupide, nous aurions eu une loi bien pire que celle que nous avons fini par avoir. Et cette dernière est tellement mauvaise que s'il fallait en appliquer le principe à la loi de l'assurance-chômage, ce seraient les gens qui travaillent à plein temps qui recevraient le plus de prestations. Et si on devait appliquer le même principe à la loi sur l'assurance-maladie, ce seraient les bien portants qui obtiendraient le plus d'argent. Voilà ce qui arrive quand le gouvernement fait adopter un projet de loi sans savoir de quoi il s'agit, et c'est pareil dans le cas présent.

Les députés ministériels étaient tout énervés à cause de la motion n° 2 qui propose une modification mineure, et même la présidence s'est énervée. Même le député du Yukon (M. Nielsen) s'est énervé à ce sujet, et je me demande bien pourquoi. Si le gouvernement ne veut pas tirer la leçon de l'histoire, il sera condamné à la répéter, et c'est exactement ce qu'il est en train de faire.